



Elections au Comité Technique (C.T.)

Du 23 au 30 JUIN 2016

Cher(e) collègue,

Suite à la fusion des Régions, vous allez devoir élire vos représentants du personnel pour votre nouvelle collectivité : la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

L'élection au Comité Technique est un enjeu capital.

Vous choisirez celles et ceux qui vont vous représenter et défendre vos intérêts au sein de la collectivité.

Le C.T. est consulté pour avis dans les collectivités territoriales pour tout ce qui relève notamment :

- de l'organisation des services et du fonctionnement des services,
- de l'évolution des administrations ayant un impact sur les personnels,
- des orientations relatives aux transferts de compétences
- des orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition,
- des suppressions de postes,
- de la lutte contre les discriminations,
- de la formation, du plan de formation, de l'insertion et de la promotion de l'égalité professionnelle,
- de la protection sociale complémentaire ainsi que l'action sociale,
- du ratio d'avancement de grade,
- des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail,
- de la lutte contre les discriminations,
- du bilan social.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) est une émanation du Comité Technique, il veille à l'application des prescriptions légales et contribue à la protection individuelle et collective des personnels pour :

- La protection de la santé physique et mentale des personnels et à leur sécurité.
- L'amélioration des conditions de travail.

**DU 23 AU 30 JUIN 2016
PAR VOTE ELECTRONIQUE
OU PAR CORRESPONDANCE
VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIERE**

**VOTRE VOIX COMPTERA POUR
DESIGNER VOS REPRESENTANTS
AU COMITE D'HYGIENE ET
SECURITE, CONDIT IONS DE
TRAVAIL (C.H.S.C.T.)**

FORCE OUVRIERE est la seule organisation syndicale libre et indépendante vis à vis des décideurs politiques.

QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT, STAGIAIRES, TITULAIRES ET NON TITULAIRES, la liste présentée par FORCE OUVRIERE est composée d'agents territoriaux, comme vous, qui ont à coeur de défendre vos intérêts.

Par leurs expériences de plusieurs mandats successifs, ils sont prêts à s'engager dans le seul objectif d'améliorer vos conditions de travail, votre déroulement de carrière, votre formation POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE.

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE AU NIVEAU REGIONAL :

- des effectifs en nombre suffisant pour un service public de qualité,
- l'alignement immédiat par le haut des régimes indemnitaires,
- des ratios d'avancement de grade à 100%,
- harmonisation du temps de travail sur la base la plus favorable des trois anciennes Régions,
- pas de suppressions de poste, pas de mobilités forcées,
- remplacement sans délai des personnels absents dans tous les services,
- pas d'externalisation des missions,
- une protection sociale complémentaire pour tous avec une participation importante de l'employeur,
- un plan de formation qui prenne en compte les souhaits des agents,
- résorption de l'emploi précaire : que tous les postes soient pourvus par des titulaires,
- respect des spécialités dans la filière technique,
- élaboration d'un véritable plan sénior, respect des restrictions médicales, adaptation des postes pour les agents en difficulté, lutte contre les Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.),
- un véritable service médico-social avec un médecin de prévention sur chacun des sites des anciennes Régions,
- un plan de prévention des risques psycho-sociaux suivi et efficace.

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE AU NIVEAU NATIONAL :

- un rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010) :
 - valeur du point d'indice : + 8%
 - 50 points d'indice majoré de plus pour tous
 - début de carrière minimum porté à 120% du SMIC
- la prise en compte de l'intégralité des primes et indemnités dans le calcul du traitement soumis à pension,
- une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades, des gains indiciaires significatifs entre les échelons pour une réelle progression au sein de la grille,
- le rétablissement de l'avancement au minimum et la réduction significative de la durée des échelons, avec la garantie d'atteindre le dernier grade de son cadre d'emploi,
- pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception.
- retraite : abrogation de la loi Woerth-Fillon, le droit à la retraite à 60 ans sans décote.

Pour faire aboutir ces revendications, votez FO